

# TENUE ET OUTILLAGE À FOURNIR PAR LE CANDIDAT

## TENUE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE

Un équipement de protection individuel est obligatoire pour entrer dans les ateliers.

Il comporte :

- 1 paire de chaussures de sécurité antidérapantes
- 1 pantalon professionnel
- 1 veste professionnelle
- Éventuellement, selon les règles sanitaires en vigueur au moment de l'épreuve, masque(s) de protection du visage.

## PETIT MATÉRIEL

- Tournevis plat 3.5x100
- tournevis plat 2,5x100
- tournevis cruciforme 6.0x100
- pince coupante
- scotch d'électricien
- crayon feutre noir permanent
- double mètre
- tournevis plat 5,5x100
- tournevis cruciforme 3.0x60
- pince à bec
- pince à dénudée
- dénude câble
- crayon à papier

*Fourni par le centre d'examen* : matériel de mesure (Le candidat peut tout de même apporter son multimètre)

Les téléphones portables, « smartphones », tablettes tactiles et, de manière générale, tout appareil doté d'une mémoire électronique permettant la prise de photographies et/ou la consultation de fichiers **doivent être impérativement éteints et rangés dans le sac du candidat.**

L'utilisation de ces appareils est interdite et est susceptible de poursuites pour tentative de fraude par l'autorité académique.

**L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé, l'usage de calculatrice sans mémoire « type collègue » est autorisé.**

MATÉRIEL À FOURNIR  
PAR LE CANDIDAT

CAP Electricien

Session 2022  
Page 1/1

EP1 – Réalisation d'ouvrages électriques  
EP2 – Mise en service d'une installation  
EP3 – Maintenance d'une installation